

## Séance ordinaire du 14 mai 2024

À la séance ordinaire du Conseil municipal de Notre-Dame-des-Bois tenue le 14 mai 2024, à 19 h 30, au lieu ordinaire des séances, les conseillers et conseillères présents sont :

District # 1 Madame Julie Demers  
District # 2 Madame Lynda Pépin  
District # 3 Jean Junior Binette  
District # 4 Monsieur Marc-André Vallières  
District # 5 Madame Catherine De Blois

Absente : District # 6 Madame Nathalie Charbonneau

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Dominic Boucher Paquette.

Mme Kim Leclerc, directrice générale, Greffière et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

### **2024-05-114 Adoption de l'ordre du jour**

---

Il est proposé par Madame Julie Demers,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE les points suivants soient ajoutés :

- 8.1 Nettoyage des regards pluviaux
- 8.2 Achat d'équipements Incendie
- 8.3 Programme de soutien aux politiques familiales municipales et programme de soutien Municipalité amie des aînés. – Demande d'aide financière
- 8.4 Rencontres avec les élus et les directions régionales MMAH - 16 mai à Saint-Camille
- 8.5 Déplacement de la station de vidange pour les roulotte
- 8.6 Réparation trackless
- 8.7 Vente du photocopieur

QUE la section "affaires diverses" reste ouverte.

### **2024-05-115 Adoption des procès-verbaux du 9 et 23 avril 2024**

---

Il est proposé par Monsieur Marc-André Vallières,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE les procès-verbaux du 9 et 23 avril 2024 soient adoptés et signés tels que présentés.

### **Dépôt des listes**

---

La directrice générale & greffière-trésorière a remis aux membres du conseil une liste des chèques qu'elle a émis du 10 avril 2024 au 9 mai 2024, tel qu'autorisé et exigé par le règlement de contrôle et suivi budgétaire. La directrice générale & greffière-trésorière a remis aux membres du conseil un résumé des salaires versés du 1er au 30 avril 2024 est également déposé.

**2024-05-116 Comptes du mois**

---

Il est proposé par Monsieur Marc-André Vallières,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE les comptes présentés par la directrice en date du 14 mai 2024 soient payés avec les fonds disponibles des postes budgétaires respectifs. Les chèques #202400188 à 202400246 sont émis.

**Dépôt des états financiers 2023**

---

Le conseil municipal prend acte du dépôt, par la directrice générale et greffière-trésorière, du rapport financier 2023.

**2024-05-117 Commandite marathon du Mont-Mégantic**

---

ATTENDU QUE le conseil a reçu une demande d'aide financière pour le Marathon du Mont-Mégantic, l'événement de course en sentier permet d'amasser des fonds pour l'organisme La Bouée de Lac-Mégantic. Cet organisme vient en aide aux femmes victimes de violence conjugale et à leurs enfants.

Il est proposé par Madame Catherine De Blois,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE le conseil contribue financièrement pour le Marathon du Mont-Mégantic pour un montant de 500\$.

**2024-05-118 Embauche d'animatrice pour le service d'animation estivale**

---

ATTENDU QUE la municipalité offre un service d'animation estivale cet été;

Il est proposé par Madame Catherine De Blois,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE le conseil engage Sarah Beauregard, Maëlie Goyette Maèva Goyette et Danya Goyette à titre d'animatrices pour la saison estivale 2024.

**2024-05-119 Livre 125ème anniversaire de la Municipalité**

---

ATTENDU QUE la municipalité a à sa disposition plusieurs exemplaires du livre qui a été fait pour le 125<sup>e</sup> anniversaire de la municipalité;

ATTENDU QUE le conseil souhaite s'en départir;

Il est proposé par Madame Julie Demers,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE le conseil offre aux citoyens qui le désirent un exemplaire gratuitement.

2024-05-120

**Règlement # 510-2024 Règlement  
concernant la division du territoire de la  
municipalité en six (6) districts électoraux**

---

QUE la municipalité modifie sa carte des districts électoraux de manière à respecter l'article 12 de la loi sur les élections et référendums qui stipule : Sous réserve de l'article 12.0.1, chaque district électoral doit être délimité de façon que, selon le document prévu à l'article 12.1, le nombre d'électeurs dans ce district ne soit ni supérieur ni inférieur de plus de 15% au quotient obtenu par la division du nombre total d'électeurs de la municipalité par le nombre de districts. Ce pourcentage est de 25 % dans le cas d'une municipalité de moins de 20 000 habitants à la date de l'adoption du projet de règlement divisant son territoire en districts électoraux. Une municipalité peut déroger au premier alinéa; le règlement divisant son territoire en districts électoraux est alors soumis à l'approbation de la Commission de la représentation.

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 9 avril 2024 par Madame Julie Demers;

ATTENDU QUE selon les dispositions de l'article 9 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c.E-2.2), le nombre de districts électoraux pour la municipalité de Notre-Dame-des-Bois doit être d'au moins 6 et d'au plus 8 ;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge opportun et nécessaire de procéder à la division du territoire de la municipalité en six (6) districts électoraux, de manière à rencontrer les exigences de l'article 12 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c.E-2.2), spécifiant que chaque district électoral doit être délimité de façon à ce que le nombre d'électeurs dans ce district ne soit ni supérieur ni inférieur de plus de vingt-cinq (25%) pour cent, quotient obtenu en divisant le nombre total d'électeurs dans la municipalité par le nombre de districts, à moins d'approbation de la Commission de la représentation.

ATTENDU QU' une copie du présent règlement a été transmise aux membres du Conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean Junior Binette,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE le conseil adopte le règlement portant le numéro 510-2024 concernant la division du territoire de la municipalité en six districts électoraux :

#### DIVISION EN DISTRICTS

##### Avis aux lecteurs

- La description des limites des districts électoraux a été effectuée selon le sens horaire.
- L'utilisation des mots route, rue, avenue, chemin, rang, pont, rivière, ruisseau et voie ferrée sous-entend la ligne médiane de ceux-ci, sauf mention différente.
- L'utilisation de la ligne arrière d'une voie de circulation signifie que la limite du district électoral passe à l'arrière des emplacements dont les adresses ont front sur la voie de circulation mentionnée. Le côté de ladite voie est précisé par un point cardinal.

Article 1 – Le territoire de la municipalité de Notre-Dame-des-Bois est, par le présent règlement, divisé en 6 districts électoraux, tels que ci-après décrits et délimités :

Les districts électoraux se délimitent comme suit :

- district électoral #1 : 141 électeurs            En partant d'un point situé à la rencontre de la route du Parc et de la rue Principale Ouest, cette rue, la limite municipale ouest, le prolongement de la limite nord de la propriété située au 189 route du Parc, cette limite, la route du Parc jusqu'à l'intersection du rang St-Pierre, la ligne arrière de cette route (côté est), ligne arrière de la rue Principale Est (côté nord) jusqu'à l'intersection du chemin de la Grande-Ourse et la rue Principale Est jusqu'au point de départ.

- district électoral #2 : 154 électeurs            En partant de la limite municipale ouest et du prolongement de la limite nord de la propriété située au 189 route du Parc, cette limite municipale ouest, nord et est, la rivière Clinton, le lac Charles Est, le ruisseau du Mocassin, le prolongement du Chemin Charles-Est, ce chemin, le chemin Clinton, la route 212 jusqu'à la limite est de la propriété sise au 87 route 212 (excluant le chemin du Loup et le chemin du Coyote), la ligne arrière de la route 212 (côté sud), la rue Principale Est jusqu'au chemin de la Grande-Ourse, la ligne arrière de la rue Principale Est (côté nord), la ligne arrière de la route du Parc (côté est) jusqu'au rang Saint-Pierre, la route du Parc, la limite nord de la propriété sise au 189 route du Parc et son prolongement jusqu'au point de départ.

-district électoral #3 : 186 électeurs            En partant d'un point situé à la rencontre de la route 212 et de la rue Clinton, cette rue le chemin Charles-Est, son prolongement, le ruisseau Mocassin, le lac Charles-Est la rivière Clinton, la limite municipale Est, la route 212 jusqu'au chemin Jeanne, la ligne arrière de la route 212 (côté nord) jusqu'au point de départ.

- district électoral #4 : 175 électeurs            En partant d'un point situé à la rencontre de la route de l'Église et de la rue Principale Est, cette rue, la ligne arrière de la route 212 (côté ouest), le prolongement en direction est de l'axe est-ouest de la route 212, la route de l'Église, le 8e Rang Ouest, la limite municipale ouest et la rue Principale Ouest jusqu'au point de départ.

- district électoral #5 : 178 électeurs            En partant d'un point situé à la rencontre du 8e Rang Ouest et de la route de l'Église, cette route, le prolongement en direction ouest de l'axe est-ouest de la route 212, la ligne arrière de la route 212 (côté sud), la limite est de la propriété sise au 87 route 212 et son prolongement, le prolongement de la ligne arrière du chemin du Grand-Duc (côté sud), cette ligne arrière, le prolongement de la ligne arrière du chemin Corinne (côté ouest), cette ligne arrière, la ligne arrière du chemin de l'Ours (côté ouest, excluant le chemin du Raton-Laveur), le prolongement de ce chemin, la limite municipale sud et ouest et le 8e Rang Ouest jusqu'au point de départ.

- district électoral #6 : 177 électeurs            En partant d'un point situé à la rencontre de la limite est de la propriété sise au 87 route 212 et de la route 212, cette route (incluant le chemin du Coyote et le chemin du Loup) jusqu'au chemin Clinton, la ligne arrière du chemin 212 (côté nord) jusqu'au chemin Jeanne, le chemin 212, la limite municipale est et sud, le prolongement du chemin de l'Ours, la ligne arrière de ce chemin (côté ouest, incluant le chemin du Raton-Laveur), la ligne arrière du chemin Corinne (côté ouest) et son prolongement, la ligne arrière du chemin du Grand-Duc (côté sud) et son prolongement, le prolongement de la limite est de la propriété sise au 87 route 212 et cette limite jusqu'au point de départ.

## ENTRÉE EN VIGUEUR

Article 2 – Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi, sous réserve des dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c.E-2.2).

**2024-05-121            Entériner l'octroi du mandat isolation  
toiture centre communautaire**

---

ATTENDU QUE le conseil souhaitait refaire l'isolation du centre communautaire puisque celle-ci n'est pas suffisante.

ATTENDU QUE le conseil dispose d'une subvention qui couvrira l'ensemble des dépenses d'isolation;

ATTENDU QUE le conseil avait reçu 3 soumissions.

Il est proposé par Madame Julie Demers,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE le conseil entérine la décision d'octroyer le mandat d'isolation à la compagnie Trans-Canada pour un montant de 8 600\$ avant taxes.

**2024-05-122            Entériner l'octroi du mandat travaux de  
réfection du plafond du passage**

---

ATTENDU QUE le conseil souhaitait refaire l'isolation du centre communautaire puisque celle-ci est déshuée.

ATTENDU QU'UNE partie de l'isolation demande que l'on refasse le plafond soit la partie dans le passage afin de l'abaisser d'environ 1 pouce  $\frac{3}{4}$ .

ATTENDU QUE le conseil dispose d'une subvention qui couvrira l'ensemble de ces dépenses;

ATTENDU QU'UN appel d'offres par invitation a été envoyé à 4 entrepreneurs;

ATTENDU QUE le conseil a reçu qu'une seule soumission.

Il est proposé par Monsieur Marc-André Vallières,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE le conseil entérine la décision d'octroyer le mandat de réfection du plafond du passage au centre communautaire à la compagnie Marcel Goyette Construction et rénovation Inc. pour un montant de 25 549,15\$ avant taxes.

**2024-05-123            Achat de bacs pour les matières résiduelles**

---

ATTENDU QUE le conseil doit faire l'achat de bacs pour les matières résiduelles.

Il est proposé par Monsieur Marc-André Vallières,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents.

QUE le conseil autorise l'achat de 10 bacs noirs, 5 bacs verts 40 bacs bruns et 5 bacs de cuisine pour un montant total de 6 520\$ avant taxes.

**2024-05-124                    Formation sur le code d'éthique et de  
déontologie des élus**

---

ATTENDU QUE la formation sur le comportement éthique et déontologie est obligatoire pour les élus;

ATTENDU QU'une élection partielle a eu lieu en mai dernier;

Il est proposé par Madame Catherine De Blois,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE le conseil autorise la formation sur le comportement d'éthique et déontologie au coût 573,73\$ avec taxes pour M. Jean Junior Binette nouvellement élu.

**2024-05-125                    Entente intermunicipale d'entraide  
relative à l'équipe de sauvetage technique  
du service de sécurité incendie de la ville**

---

CONSIDÉRANT que la Ville dispose, au sein de son Service de sécurité incendie, une équipe de sauvetage technique en partenariat avec la ville de Saint-Joseph-de-Beauce. Ils ont des équipements spécialisés pour le sauvetage en espace clos et en hauteur;

CONSIDÉRANT que les membres de l'équipe ont la formation reconnue pour le sauvetage dans les espaces clos et en hauteur. (Sauvetage technique)

CONSIDÉRANT que la partie demanderesse a plusieurs espaces clos et en hauteurs sur son territoire, et qu'elle doit prendre les moyens nécessaires pour intervenir en toute sécurité

CONSIDÉRANT que tous les employeurs doivent établir des procédures de travail et de sauvetage sécuritaires. Seuls les sauveteurs qui ont suivi une formation de sauvetage en espace clos et en hauteur peuvent porter secours à quelqu'un.

CONSIDÉRANT que les parties désirent se prévaloir des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19) ou des articles 569 et suivants du code municipal pour conclure une entente d'entraide relative aux équipes spécialisées de la Ville sur les territoires desservis par la Municipalité de Notre-Dame-des-Bois;

Il est proposé par Madame Catherine De Blois,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents

QUE le conseil souhaite prendre entente de 5 ans avec la Ville de Beauceville en partenariat avec la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce.

QUE le conseil s'engage de payer la contribution financière prévue à la présente entente sous forme d'un paiement annuel, le 31 mai de chaque année, sur présentation d'une facture à cet effet laquelle devra être acquittée dans un délai de 45 jours.

QUE le conseil autorise le maire M. Dominic Boucher-Paquette, ainsi que la directrice générale Mme Kim Leclerc, à signer l'entente d'entraide relative à l'équipe de sauvetage technique du service de sécurité incendie de la ville.

**2024-05-126                    Budget octroyé pour l'achat d'un nouveau camion – Unité d'urgence**

---

ATTENDU QUE l'unité d'urgence du service incendie n'est plus conforme;

ATTENDU QUE le conseil souhaite garder la boîte du camion puisque celle-ci est toujours en bon état.

Il est proposé par Monsieur Marc-André Vallières,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents

QUE le conseil débloque un budget de 25 000\$ pour l'achat d'un nouveau camion usagé afin de réinstaller la boîte qui contient l'équipement des pompiers.

QUE le budget sera pris dans le surplus réservé pour incendie.

**2024-05-127                    Budget octroyé pour l'achat d'une boîte à gravier**

---

ATTENDU QUE le conseil désire faire l'achat d'une boîte a gravier roll off pour installer sur le camion Inter.

Il est proposé par Madame Julie Demers,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents à :

QUE le conseil débloque un budget de 7 000\$ pour l'achat d'une boîte a gravier roll off.

**2024-05-128                    Remplacement et réparations des pièces de carrosserie du GMC**

---

ATTENDU QUE le conseil souhaite remplacer les pièces de la carrosserie du GMC.

Il est proposé par Monsieur Marc-André Vallières,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE le conseil autorise l'achat de pièces chez Dumas pour un montant de 895\$ avant taxes et l'achat de pièces chez Nor /AM auto body parts pour un montant de 390,96\$ avant taxes.

**2024-05-129                    Demande de modification de nom de rue à la commission de toponymie**

---

Il est proposé par Monsieur Marc-André Vallières,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents

QUE le conseil demande à la toponymie d'apporter les corrections suivantes :

- Le chemin de la Voie Lactée se prolonge jusqu'au coin d'Épervier (remplace le chemin anciennement Épervier)
- Épervier se prolonge jusqu'au coin de Cosmos

**2024-05-130            Autorisation accordée à l'inspecteur en  
bâtiment et l'inspecteur adjoint à délivrer  
des constats d'infraction**

---

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser l'inspecteur en bâtiment ainsi que l'inspecteur adjoint à délivrer, et donc signer pour et au nom de la Municipalité, les constats d'infraction relatifs à tous les règlements municipaux;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Madame Julie Demers,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents

QUE le conseil autorise l'inspecteur en bâtiment ainsi que l'inspecteur adjoint à émettre des constats d'infraction pour tous les règlements municipaux en vigueur.

**2024-05-131    Renouvellement Conseil sport loisirs de l'Estrie**

---

ATTENDU la campagne d'adhésion 2024-2025 au Conseil Sport Loisir de l'Estrie (CSLE) au coût de 100 \$;

ATTENDU QUE lors de l'aménagement ou la revitalisation d'une aire de jeux, le CSLE peut donner des conseils gratuitement;

ATTENDU QUE la formation d'un(e) coordonnateur/trice pour le service d'animation estivale est offerte à un prix membre;

ATTENDU QUE le CSLE verse 10 000 \$ par année à la MRC du Granit pour le maintien du poste d'une technicienne en loisirs;

Il est proposé par Monsieur Marc-André Vallières,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE l'adhésion soit autorisée.

**2024-05-132            Nettoyage des regards pluviaux**

---

ATTENDU QUE les regards pluviaux sur la route de l'église sont dus à être vidangé puisqu'il y a une accumulation de gravier à l'intérieur.

Il est proposé par Monsieur Marc-André Vallières,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents.

QUE le conseil autorise le nettoyage des regards pluviaux chez la compagnie G Couture environnement pour un montant d'environ 900\$ avant taxes.

**2024-05-133            Achat d'équipements Incendie**

---

ATTENDU QUE le service incendie a besoin de faire l'achat de 4 paires de bottes, un chapeau et deux lampes survivor;

Il est proposé par Madame Catherine De Blois,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE le conseil autorise l'achat des équipements demandés chez l'arsenal pour un montant de 1243,00\$ avant taxes

**2024-05-134                    Programme de soutien aux politiques  
familiales municipales et programme de  
soutien Municipalité amie des aînés. –  
Demande d'aide financière**

---

ATTENDU QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à soutenir les municipalités, les MRC et les conseils de bande des communautés autochtones dans l'élaboration d'une politique familiale municipale (PFM) en vue d'assurer aux familles l'accès à des ressources ou à des services nécessaires à leur épanouissement;

ATTENDU QUE le ministère responsable des aînés a élaboré et mettra prochainement en place le Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés qui vise à adapter les politiques, les services et les structures qui touchent les environnements bâtis et sociaux afin de mettre en place les conditions qui optimisent les possibilités de vieillissement actif. Le programme est affilié à l'Organisation mondiale de la Santé;

ATTENDU QUE La MRC du Granit souhaite présenter, en 2024-2025, dans le cadre de ces programmes, des demandes d'aide financière admissible pour l'élaboration d'une politique familiale (PFM) et d'une démarche municipalité amie des aînés (MADA);

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Bois souhaite présenter conjointement une demande collective avec la MRC du Granit, en 2024-2025, dans le cadre de ces programmes, des demandes d'aide financière admissible pour l'élaboration d'une politique familiale (PFM) et d'une démarche municipalité amie des aînés (MADA);

Il est proposé par Madame Julie Demers,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

- d'autoriser madame Kim Leclerc, directrice générale, à signer au nom de la municipalité tous les documents relatifs à la demande d'aide financière présentée en 2024-2025 dans le cadre de ces programmes et, si la demande est acceptée par le Ministère, la convention d'aide financière liée à ces mêmes programmes;
- de confirmer que madame Julie Demers, l'élue responsable des questions familiales et des aînés (MADA).
- de confirmer que madame Kim Leclerc, est la responsable de l'administration des questions familiales et des aînés (MADA).

**2024-05-135                    Rencontres avec les élus et les directions  
régionales MMAH - 16 mai à Saint-Camille**

---

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'habitation a fait parvenir une invitation à l'attention du maire, des conseillers et conseillères municipaux et de la direction générale afin de convier ceux-ci à une rencontre qui permettrait de faire part de nos préoccupations et d'échanger sur les rôles et responsabilités des différents acteurs.

ATTENDU QUE ces rencontres permettront dans un premier temps de partager nos préoccupations, puis, dans un deuxième temps, à présenter une offre de services et celle de plusieurs partenaires afin de nous soutenir.

Il est proposé par Madame Lynda Pépin,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents

QUE le conseil autorise M. Dominic Boucher-Paquette à participer à cette rencontre et rembourse les frais de déplacement.

**2024-05-136                    Déplacement de la station de vidange pour  
les roulottes**

---

ATTENDU QUE le conseil avait décidé de déplacer la station de vidange pour les roulottes au 103, rue Vaillant puisqu'il y avait une possibilité de contamination du puits près la station de vidange près de l'aréna;

ATTENDU Qu'à ce moment-là, aucune analyse n'a été effectuée afin de voir l'impact sur le secteur ainsi que l'espace requis pour permettre aux usagés de se retourner;

Il est proposé par Monsieur Marc-André Vallières,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents

QUE le conseil relocalise la station de vidange pour les roulottes près du centre communautaire du côté Nord.

**2024-05-137                    Réparation trackless**

---

ATTENDU QUE la pompe d'alimentation à diesel sur le trackless doit être changée;

Il est proposé par Monsieur Jean Junior Binette  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents

QUE le conseil autorise l'achat d'une nouvelle pompe d'alimentation à diesel pour le trackless chez ADF Diesel pour un montant de 1 900.09\$ avant taxes.

**2024-05-138                    Vente de l'ancien photocopieur**

---

ATTENDU QUE la municipalité a toujours à sa disposition l'ancien photocopieur qui avait été gardé afin que les organismes puissent l'utiliser;

ATTENDU QU'IL n'est pas utilisé par les organismes;

ATTENDU QUE le conseil souhaite se départir de celui-ci;

Il est proposé par Madame Julie Demers,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents.

QUE le conseil autorise l'a mis en vente du photocopieur afin de s'en départir.

## **Période de questions**

---

Le maire et les élus répondent aux questions du public.

## **2024-05-139      Levée de la séance**

---

Il est proposé par Madame Julie Demers,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents.

QUE la présente séance soit levée. Il est 20h33.

---

M. Dominic Boucher-Paquette  
Maire

---

Kim Leclerc  
Directrice générale &  
Greffière-trésorière